



Questionnaire 1/4h lecture

publié le 07/02/2020

Mesdames, Messieurs,

Par vote du Conseil d'Administration du 07 novembre 2019, un quart d'heure lecture quotidien a été mis en place au collège depuis le lundi 25 novembre 2019, de 13h41 à 13h56.

En quoi consiste le 1/4h lecture ?

Après la pause repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis, toute la communauté éducative et scolaire a un moment de lecture obligatoire. Il s'agit d'un moment de « lecture plaisir ». Ainsi, la lecture de cours et de manuels scolaires n'est pas autorisée. La lecture de romans, d'essais, de bande-dessinées, de magazines est en revanche autorisée. Les bienfaits de la lecture ne sont plus à démontrer. Le fait d'instituer un moment privilégié de lecture permet d'améliorer le climat scolaire et la faculté de concentration des élèves.

La période d'essai s'étendant jusqu'au 21 février, il est temps de faire un point sur les bienfaits du dispositif, si tant est qu'il y en ait. Pour cela, nous souhaitons recueillir les avis des différents membres de la communauté éducative. Vous pouvez donc, à cette fin, répondre à un questionnaire en ligne (lien ci-dessous). Les résultats seront présentés lors du prochain Conseil d'administration afin de décider de la suite éventuelle du dispositif.

Le lien vers le questionnaire en ligne est disponible sur votre espace Pronote (onglet communication).

Vous avez jusqu'au lundi 10/02 inclus pour y répondre.

Cordialement,

Le Principal



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.